

# l'atelier santé-ville

Comment réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé et notamment améliorer l'accessibilité aux soins et à la prévention des personnes en situation précaire ?

**Depuis 1997, différentes actions ont été entreprises dans le cadre de la politique de la ville.**

**En 1999, le comité interministériel à la ville a mis en place un nouvel axe de travail : l'atelier santé-ville (ASV), précisé et conforté dans les circulaires du 13 juin 2000 et du 4 septembre**

## Objectifs et finalités

L'ASV vise à promouvoir des programmes locaux de santé en milieu urbain et à réduire les inégalités de santé. Il doit favoriser la prévention et l'accès aux soins pour les publics précaires habitant sur les territoires classés en Zones urbaines sensibles (ZUS). Il doit également améliorer la cohérence, la pertinence et la lisibilité des actions destinées aux populations prioritaires de la politique de la ville,

- avec le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS),
- au sein du Programme régional de santé publique (PRSP).

**L'ASV est un espace de rencontres** et d'échanges entre les acteurs locaux des champs sanitaire, social et éducatif, échanges auxquels les habitants participent.

**Il est basé sur une approche globale de la santé** : physique, mentale, sociale et environnementale.

**Il prend en compte** l'accès et la prise en charge des soins ; la prévention et l'éducation.

## Initié par la Ville d'Angoulême en 2007

La démarche est à l'initiative des communes en Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), dans le cadre de leurs missions d'action sociale, d'hygiène et d'urbanisme.

Elle a été impulsée par la ville en 2007 avec :

- la signature d'une convention avec la Préfecture ;
- la décision de confier le portage de cette démarche au CCAS de la Ville ;
- l'organisation d'un séminaire interne ville et CCAS.

**Le territoire concerné par l'ASV** couvre les quatre quartiers classés en ZUS : Ma Campa-

gne, Basseau Grande Garenne, Bel Air Grand Font et L'Houmeau.

## Les moyens mis en oeuvre depuis septembre 2008

« Ils sont alimentés à la fois par les crédits de la politique de la ville et par le budget du groupement régional de santé publique », explique Janine Guinandie, maire adjointe aux Solidarités et présidente du CCAS. « Angoulême dispose à ce titre d'un budget annuel de 40 000 euros, via la Préfecture. Un coordinateur vient d'être recruté pour animer cette démarche. Il va devoir aider à la concertation et apporter un soutien méthodologique par la création d'outils adaptés aux projets locaux de santé ».

## Exemples d'actions pouvant être conduites

Nous les classerons en trois catégories :

### - Offres de soins :

- . mise en place d'un dispositif de soutien orthophonique et psychologique ;
- . aide à l'installation ou au maintien d'activités des professionnels de santé.

### - Coordination des intervenants :

- . réunions inter-services entre partenaires ;
- . conférences-débats avec les professionnels de santé de proximité ;
- . formations à la démarche de santé publique ;
- . bulletin d'information.

### - Promotion de la santé :

- . mise en place d'espace conviviaux d'échanges sur la santé et le bien-être ;
- animation d'ateliers ;
- création et diffusion de cartes «ressources santé».

## Deux instances ont été mises en place par le CCAS d'Angoulême au mois d'octobre pour coordonner et gérer la démarche : un comité de pilotage et un comité de suivi

### Le comité de pilotage

#### Ses missions

- fixe les grandes orientations de l'ASV ;
- valide la programmation et les propositions d'actions issues du comité de suivi ;
- veille à la cohérence de l'ASV avec les autres politiques locales de santé ;
- impulse et valide une démarche d'évaluation.

#### Sa composition

**Institutionnels** (présidents, responsables ou représentants) : Préfet / DDASS (Direction dép. des affaires sanitaires et sociales) / DDJS (Direction dep. de la jeunesse et des sports) / Inspection académique / Conseil Général / CPAM + centre examens de santé / CRAM (Caisse régionale d'assurance maladie) / Mutualité Française / CAF territoire centre / Conseil Régional / MSA (Mutualité sociale agricole) /  
**Ville d'Angoulême** : M. le Maire / Janine Guinandie / Véronique Mausset / Directeur Général des Services / Directrice du CCAS + coordonnateur ASV.

**Santé** : EPSM (Etablissement public de santé mentale) + responsable du Lieu Dit / Centre Hospitalier + responsable PASS / Conseil de l'ordre des médecins / Syndicat départemental des pharmaciens / Conseil de l'ordre des dentistes / Médecins du Monde / ANPAA (Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie) / AIDES / CODES (Comité dep. d'éducation pour la santé).

**Social** : SA Le Foyer / Logélia / OPAC / EMMAUS / Boutique Solidarité l'Eclaircie / Secours populaire français / Angoulême solidarité / OMEGA.

**Autres** : ORS (Observatoire régional de la santé) / Maire de Soyaux / Maire de Cognac / les directeurs des 5 CSCS concernés / les principaux des 4 collèges concernés.

### Le comité de suivi

#### Ses missions

- Prépare les grandes orientations de l'ASV ;
- assure un suivi et une coordination des projets en cours ;
- met en place les groupes de travail pertinents ;
- détermine la démarche d'évaluation.

#### Sa composition

- Préfecture : Laurent Vignaud, chef du SCPP (Service coordination des politiques publiques) / Noely Razakandrabe ;
- DDASS : Docteur Garandeau, MISP (médecin inspecteur de santé publique) / Fabrice Maumy, inspecteur ;
- Ville d'Angoulême : Véronique Mausset, conseillère municipale / Isabelle Moreau, directrice du CCAS / Coordonnateur ASV ;
- ORS (Observatoire régional de la santé) : Julien Giraud, directeur / Véronique Bounaud, chargée de mission ;
- ACAIQ CSCS Basseau : François Doury, directeur ;
- Centre Hospitalier Angoulême : Docteur Tabuteau, PASS (permanences d'accès aux soins de santé).

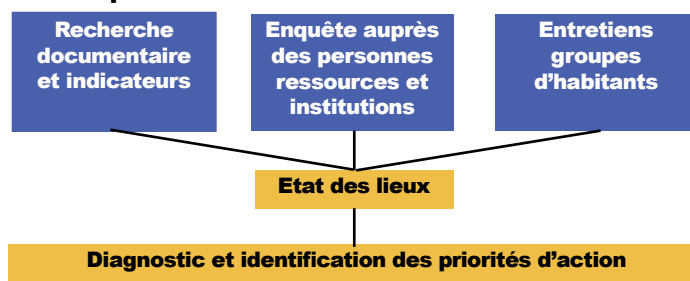
## Commencer par établir un diagnostic

La démarche ASV démarre par l'établissement d'un diagnostic couvrant trois objectifs :

- identifier les problématiques prioritaires de santé à l'échelle des quartiers prioritaires ;
- recenser les ressources en santé ;
- susciter une mobilisation des acteurs de santé dans la démarche ASV.

**Calendrier** : les approches quantitatives et qualitatives correspondant à la première étape du diagnostic seront réalisées de décembre 2008 à février 2009. La synthèse sera communiquée en avril 2009.

### Méthodologie du diagnostic lancé par le comité de suivi du 4 décembre



**Contacts et informations : Géraldine Simon, tel. 05 45 97 40 07 / 06 17 22 93 41 / adresse mail : gsimon@mairie-angouleme.fr / adresse postale : CCAS Ville d'Angoulême, rue Jean Jaurès - BP 1083 - 16002 Angoulême**

